

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1 Identificateur de produit

KRONES colfix HM 398
Numero d'article 0901158515

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1 Utilisations pertinentes

Colle d'étiquetage ou d'emballage

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société KIC KRONES Internationale Cooperationsgesellschaft mbH
 Böhmerwaldstraße 5
 93073 Neutraubling / ALLEMAGNE
 Téléphone +49 9401 70-3020
 Téléfax +49 9401 70-3696
 Site internet www.kic-krones.com
 E-mail kic@kic-krones.com

Secteur informatif

Informations techniques kic@kic-krones.com

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon les Directives communautaires.

Pictogrammes de danger aucun

Mention d'avertissement aucun

Mentions de danger aucun

Conseils de prudence aucun

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé La cause de chauffage de matériaux brûle sur la peau.
 Par la décomposition thermique aux hautes températures peuvent se former fumée irritant.

Dangers pour l'environnement Le produit/la substance n'est pas dangereux/(se) pour l'eau.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / Informations sur les composants
Type de produits:

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

Commentaire relatif aux composants Pas de réaction dangereuse connue.
 Colle thermofusible à base de polymères thermoplastiques, de résines, d'cire et d'antioxydants.
 Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
 Tous les produits chimiques dans ce produit sont inclus sur l'inventaire TSCA.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas de brûlure : En cas de contact avec le produit fondu, laver immédiatement avec l'eau froide refroidir ou la solution de sel stérile et protégez avec la gaze. Ne pas enlever de force le produit solidifié sur la peau. Assurer un traitement médical.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion	En cas de malaises, se rendre chez le médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié	jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)
Hydrocarbures non brûlés.
Dioxyde de carbone (CO₂)
Acide acétique.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Aucune mesure spéciale n'est pas nécessaire.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laisser prendre en masse.
Ramasser mécaniquement.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
 Prière d'observer les mesures de précaution usuelles lors du contact avec des produits fondus, chauffés.
 Le produit ne devrait être chauffé qu'aux températures recommandées.
 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 Le produit est combustible.
 Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
 Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
 Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 Ne pas stocker avec des agents oxydants.
 Conserver les récipients hermétiquement fermés.
 Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
 Stocker au frais. Stocker au sec.
 Température de stockage recommandée: 5-30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
 Adapter les mesures de protection au maniement de produits fondus, chauffés (risque de brûlure)

Protection des yeux

Lunettes de protection.

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.
 Gants (résistants à chaleur forte).

Protection corporelle

vêtement de protection léger

Divers

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
 N'inhalez pas fume formé pendant le traitement thermique.
 Eviter le contact du produit à l'état fondu avec la peau.
 Eviter le contact avec les yeux.

Protection respiratoire

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A.

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	solide
Couleur	blanc
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	> 250
Point d'éclair [°C]	> 250
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/ml]	ca. 0,98 (23°C / 73,4°F)
Densité de versement [kg/m³]	Pas d'information disponible.
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité	ca. 650 - 850 mPas (Brookfield RVTD Sp SC4-27, 160 °C)
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	73 - 83
Auto-inflammation [°C]	> 250
Temp. de décomposition [°C]	> 250

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable sous des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas surchauffer afin d'éviter une décomposition chimique.
Éviter des températures supérieures à 200°C (392°F).

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non irritant.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Pas de classification. Méthode de calcul
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Pas de classification. Méthode de calcul
Mutagénèse	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Pas de classification. Méthode de calcul
Toxicité sur la reproduction	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Pas de classification. Méthode de calcul
Cancérogénèse	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Pas de classification. Méthode de calcul
Danger par aspiration	Données toxicologiques de produit complet ne sont pas disponibles. Pas de classification.
Remarques générales	Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Pas d'information disponible.
Biodégradabilité	Pas d'information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.
Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
Le produit est insoluble dans l'eau.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.
Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 080410
080499

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150101
150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir SECTION 14.2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux section 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE; (UE) 2015/830
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2015); IMDG-Code (2015, 37. Amdt.); IATA-DGR (2015)
RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012.
- Observer les restrictions d'emploi	aucun
- VOC (1999/13/CE)	0,0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 CAS = Numéro du Chemical Abstract Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging[Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008]
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level [Dose dérivée sans effet]
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community[Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)]
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances [Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire]
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances [Liste européenne des substances chimiques notifiées]
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals [Système général harmonisé]
 IATA = International Air Transport Association [Association internationale du transport aérien]
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods [Code maritime international des marchandises dangereuses]
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50% [Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)]
 LD50 = Median lethal dose [Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)]
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance [Persistant, bioaccumulable et toxique]
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration [Concentration(s) prédite(s) sans effet]
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques]
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative [très persistant et très bioaccumulable]

16.2 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: aucun
SECTION 2 ajouté: aucun
SECTION 2 ajouté: aucun
SECTION 2 ajouté: aucun
SECTION 4 ajouté: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
SECTION 4 supprimé: non applicable
SECTION 4 ajouté: Assurer un apport d'air frais.
SECTION 4 supprimé: Aucune mesure spéciale n'est pas nécessaire.
SECTION 9 supprimé: non applicable
SECTION 9 ajouté: Pas d'information disponible.
SECTION 10 supprimé: Pas d'information disponible.
SECTION 10 ajouté: Agent d'oxydation
SECTION 11 ajouté: Non sensibilisant.
SECTION 11 supprimé: non déterminé
SECTION 11 ajouté: Non irritant.
SECTION 11 supprimé: non déterminé
SECTION 11 supprimé: non déterminé
SECTION 11 supprimé: non déterminé
SECTION 11 ajouté: Données toxologiques de produit complet ne sont pas disponibles.
SECTION 11 ajouté: Pas de classification.
SECTION 11 ajouté: Méthode de calcul
SECTION 11 ajouté: Non irritant.
SECTION 12 supprimé: non déterminé
SECTION 12 ajouté: Pas d'information disponible.
SECTION 12 supprimé: Pas d'information disponible.
SECTION 12 ajouté: Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

Copyright: Chemiebüro®

